



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ HOMOLOGUÉ PAR L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL de la deuxième assemblée générale des membres de l'Association facultaire étudiante de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal pour l'automne 2018 qui est tenue le 15 novembre 2018 à 12 h 30 au local A-M050 du pavillon Hubert-Aquin situé au 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec). H2L 2C5

0. Procédures initiales

0.1. Ouverture

Proposition 0.1.1 : *Considérant la constatation de la présence de 290 personnes;*

Que l'on ouvre l'assemblée

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est ouverte à **13h17**

0.2. Praesidium

Proposition 0.2.1 : Que Charlotte et Alain assurent respectivement l'animation et la prise de note de l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0.3. Ordre du jour

Proposition 0.3.1 : Que l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Procédures initiales
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Praesidium
 - 0.3 Ordre du jour
- 1. Finance
 - 1.1 Comptabilité
 - 1.2 Budget
 - 1.3 Cotisation
 - 1.4 Année fiscale
- 2. Rémunération
- 3. Avis de motion
- 4. Procédures de fermeture
 - 4.1 Varia
 - 4.2 Levée

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition d'amendement 0.3.1.1 : Que le point « Rémunération » soit placé avant le point « Finance » et soit intitulé « Rémunération des stages ».

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

De retour sur la principale 0.3.1 :

Que l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Procédures initiales
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Praesidium
 - 0.3 Ordre du jour
- 1. Rémunération des stages
- 2. Finance
 - 2.1 Comptabilité
 - 2.2 Budget
 - 2.3 Cotisation
 - 2.4 Année fiscale
- 3. Avis de motion
- 4. Procédures de fermeture
 - 4.1 Varia
 - 4.2 Levée

ADOPTÉE À MAJORITÉ

1. Rémunération des stages

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une présentation de 15 minutes sur la grève des stages par Amanda Masson.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur la présentation.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée pour lever les cours de l'après-midi jusqu'à 14h30; Que Sophie Masson remplace Alain à la prise de note.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Reprise de l'assemblée à 14h30

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur la présentation.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 1.1 : Que l'AFELC soit en grève du 19 au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition d'amendement 1.1.1 : Que l'on ajoute à la fin de la principale le passage suivant : « que les étudiant-e-s en télévision en 3e année aient accès aux studios »

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote sur l'amendement.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DU $\frac{2}{3}$

Sur l'amendement 1.1.1 : Que l'on ajoute à la fin de la principale le passage suivant : « que les étudiant-e-s en télévision en 3e année aient accès aux studios »

ADOPTÉ À MAJORITÉ

De retour sur la principale 1.1 :

Que l'AFELC soit en grève du 19 au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages.
Que les étudiant-e-s en télévision en 3e année aient accès aux studios.

Proposition d'amendement 1.1.2 : Que l'on ajoute le passage suivant à la principale : « que les étudiant-e-s de média interactifs de 3e année soient exclus-e-s de la grève »

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition de sous-amendement 1.1.2.1 : Que l'on remplace « soient exclus-e-s de la grève » par le passage suivant : « aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles. »

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote sur le sous-amendement.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DU 2/3

Sur le sous-amendement 1.1.2.1 :

Que l'on remplace « soient exclus-e-s de la grève » par le passage suivant : « aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles. »

ADOPTÉ À MAJORITÉ

De retour sur l'amendement 1.1.2 :

Que l'on ajoute le passage suivant à la principale : « que les étudiant-e-s de média interactifs de 3e année aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles.»

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote sur l'amendement.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DU 2/3

Sur l'amendement 1.1.2 :

Que l'on ajoute le passage suivant à la principale : « que les étudiant-e-s de média interactifs de 3e année aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles.»

ADOPTÉ À MAJORITÉ

De retour sur la principale 1.1 :

Que l'AFELC soit en grève du 19 au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages.

Que les étudiant-e-s en télévision en 3e année aient accès aux studios.

Que les étudiant-e-s de média interactifs de 3e année aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles.

Proposition d'amendement 1.1.3 : Que l'on ajoute « par le gouvernement » après le passage suivant : « rémunération de tous les stages ».

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote sur l'amendement.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DU 2/3

Sur l'amendement 1.1.3 :

Que l'on ajoute « par le gouvernement » après le passage suivant : « rémunération de tous les stages ».

BATTU À MAJORITÉ

De retour sur la principale 1.1 :

Que l'AFELC soit en grève du 19 au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages.

Que les étudiant-e-s en télévision en 3e année aient accès aux studios.

Que les étudiant-e-s de média interactifs de 3e année aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

2. Finances

2.1. Comptabilité

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une présentation de 10 minutes sur les finances.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une pause de 4 minutes afin de laisser sortir de la salle ceux et celles qui le désirent.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on allonge la période de présentation d'une période de question réponse de 10 minutes et que l'on remplace la personne responsable à la prise de note par Alain.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Budget

Proposition 2.2.1 : Que l'on adopte le budget prévisionnel 2018-2019.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

2.3. Cotisation

Proposition 2.3.1 : Que l'on augmente la cotisation d'un montant de 2\$ à partir de la session d'hiver 2019 pour un atteindre un montant de 25\$ pour les sessions d'automne et d'hiver ultérieures et de 12\$ pour les sessions d'été ultérieurs.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition privilégiée : Que l'on mette en dépôt la proposition jusqu'à la prochaine assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

BATTUE À MAJORITÉ

De retour sur la principale 2.3.1 :

Que l'on augmente la cotisation d'un montant de 2\$ à partir de la session d'hiver 2019 pour un atteindre un montant de 25\$ pour les sessions d'automne et d'hiver ultérieures et de 12\$ pour les sessions d'été ultérieurs.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote sur la principale.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DU $\frac{2}{3}$

Sur la principale 2.3.1 :

Que l'on augmente la cotisation d'un montant de 2\$ à partir de la session d'hiver 2019 pour un atteindre un montant de 25\$ pour les sessions d'automne et d'hiver ultérieures et de 12\$ pour les sessions d'été ultérieurs.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Constatation de la perte du quorum à 16h50

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

BATTUE À MAJORITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

L'assemblée est levée à 16h53.

2.4. Année fiscale

3. Avis de motion

4. Procédures de fermeture

4.1. Varia

4.2. Levée